

# Comité Consultatif de la Polonia de France Komitet Konsultacyjny Polonii Francuskiej

## Compte-rendu de la réunion du 12 octobre 2017

Les participants à la réunion du CCPF se sont réunis le 12 octobre 2017 à 18 heures 30, à l'École Polonaise, 15 rue Lamandé 75017 Paris.

### Présents :

Zofia Toriel, Association Polonez

Danuta Kasparian

Czeslaw Noster, Association Mazur

Henri Rogowski, Association Les Amis de la Fondation Jean-Paul II

Christophe Jussac et Barbara Miechowka, Association Communauté Franco-Polonaise

Danuta Lemoyne, Association École Nova Polska

Roman Czajka, Association Art et Expression

Hanna Zaworonko-Olejniczak, Association Regards Multiples

Barbara Jarosz

Jan Kukuryka, Association des Anciens Combattants Polonais et leurs familles (national)

Krystyna Orłowicz-Sadowska, Association Kresy en France

### Représentés :

Magdalena Bykowska, Association APAJTE

Ewa Lenartowicz, chorale Gaude Mater Polonia

### Excusés :

Barbara Klosowicz, Société pour la Protection des Tombeaux et Souvenirs Historiques

Elżbieta Virol, Association Seine-Vistule

Diana Zawadzka, Association APEOP (Ecole Polonaise Aulnay-sous-Bois)

Anna Kotarzewska, Association de parents de l'École Polonaise, rue Lamandé

## **I. Introduction**

M. Noster informe que les associations du Comité Consultatif de la région Hauts de France réunies le 22 juin 2017 à Houdain se sont constituées en association dénommée "Collectif Polonia Hauts-de-France" et que le président de l'association, M. Edmond Oszczak, nous a récemment communiqué le texte complet de ses statuts.

Plusieurs participants à la réunion s'inquiètent que les associations de la région parisienne aient peu avancé sur la question des statuts. Le fait le plus préoccupant est que le Sénat polonais ne connaît pas d'autre représentant des associations de la région parisienne que la Fédération de la Polonia de France. Cette situation pourrait être dommageable à la réalisation de nos projets, si nous tardions trop à constituer un groupement officiel plus représentatif des associations de notre région.

Cette analyse de la situation amène les participants à la réunion à conclure que la priorité de la réunion du 12 octobre est de prendre une décision concernant les statuts du groupement des associations de la région Île-de-France, afin de pouvoir les déposer en préfecture dans les meilleurs délais.

La discussion sur l'identité et la nature de ce groupement permet de mettre en évidence l'accord de tous sur le fait que, pour constituer un groupement représentatif de la diversité des associations de la région Île-de-France, nous devons tenir compte de plusieurs paramètres :

- La plupart des associations de la Polonia française sont issues de l'immigration polonaise de la période 1919-1939 et conduisent leurs réunions en langue française. En revanche, la région parisienne, où un nombre important d'associations de création récente les conduisent en polonais, est une exception. Il serait donc inadéquat d'exiger que les débats inter-associatifs dans la région Île-de-France se déroulent en polonais, si certains des participants ne maîtrisent pas cette langue.
- Ce qui nous unit n'est ni nos convictions religieuses, ni nos préférences politiques, mais notre attachement commun à la culture polonaise et notre désir de la promouvoir en France. Nous sommes donc tous d'accord sur le fait que chaque association gardera son autonomie dans la conduite de ses activités propres.

## **II. Structuration du groupement**

### **1. Rédaction des statuts**

#### **a) Méthode de travail adoptée**

Il est proposé de prendre pour canevas la proposition de statuts de M. Noster et d'en simplifier le contenu, en prenant pour modèle le texte des statuts du Collectif Polonia Hauts-de-France qui convient parfaitement à la Communauté Franco-Polonaise.

La méthode est acceptée à l'unanimité, car elle permet de montrer que les associations de la région parisienne sont animées d'une réelle volonté de dialogue et de recherche d'un consensus.

#### **b) Décisions relatives au contenu du texte des statuts**

La dénomination du nouveau groupement choisie est : "Polonia Île-de-France", avec pour sigle PIDF. La formulation définitive de l'article qui définit l'objet et les buts de la Polonia Île-de-France est confiée à un groupe de travail qui devra faire une synthèse des trois propositions présentées au début de la réunion.

Concernant le siège de l'association, le choix se porte sur la Bibliothèque Polonaise de Paris pour des raisons de qualité de l'accueil (sécurité de remise du courrier et facilités pour y tenir des réunions), mais il nécessite la confirmation de l'accord de principe que le Président de la Société Historique et Littéraire Polonaise avait donné à la CFP, quand cette dernière lui avait exposé le projet du CCPF. À défaut, il sera au 20 rue Legendre 75017 Paris.

La formulation des articles concernant les instances de décision (assemblée générale et conseil d'administration) doit être suffisamment simple et ouverte, pour que la réflexion ultérieure sur le contenu du règlement de l'association permette de choisir les règles de fonctionnement les plus appropriées aux besoins des associations de la Polonia en Île-de-France.

### **2. Choix d'un bureau provisoire**

Il est décidé de le composer des personnes qui se sont le plus engagées dans les travaux du CCPF d'Île-de-France, à savoir Czeslaw Noster-président et Barbara Miechowka-secrétaire, et d'y adjoindre Krystyna Orłowicz-trésorier, en raison de ses compétences en matière de collaboration avec les autorités polonaises à Varsovie.

Le bureau est chargé de :

- rédiger les statuts au propre,
- régler la question du siège social,
- déposer les statuts en préfecture,
- organiser la première assemblée générale de la PIDF, si possible avant la fin du premier trimestre 2018. Il devra notamment organiser la participation de tous à l'élaboration du contenu du règlement intérieur de l'association.

### 3. Cotisations

Il est proposé que chaque association-membre verse une cotisation de 10 € pour l'année 2017, de façon à constituer un petit fonds pour les frais de fonctionnement de l'association.

Le montant de la cotisation annuelle ultérieure sera soumis au vote de la première assemblée générale.

## **III. Préparations de la célébration du centenaire de l'Indépendance de la Pologne**

### 1. Cérémonie à l'Arc-de-Triomphe

M. Noster confirme que le Collectif Polonia Hauts-de-France est très intéressé par le projet d'organiser, aux environs du 11 novembre 2018, une cérémonie à l'Arc-de-Triomphe à laquelle participeraient le plus grand nombre possible d'associations venues de toute la France. La Polonia des Hauts-de-France attend nos précisions concernant la date de cette cérémonie qui devra être fixée en concertation avec l'Ambassade de Pologne.

### 2. Demandes de subvention

Deux demandes de subvention distinctes ont été déposées dans les délais règlementaires auprès de la Fondation Wspólnota Polska, qui distribue les subventions accordées à la Polonia par le Sénat polonais. L'une porte sur un projet de spectacle musical sur le thème de l'indépendance de la Pologne organisé par plusieurs associations, l'autre sur un projet d'exposition historique à la Bibliothèque Polonaise.

### 3. Spectacle musical

Mme Toriel informe qu'elle se rendra dans les jours prochains à l'UNESCO afin d'y obtenir une des deux salles de spectacle, la grande salle de la paroisse Saint-Honoré d'Eylau qui avait été initialement envisagée étant indisponible le week-end. La date du spectacle ainsi que la forme qu'il pourra prendre dépendront des conditions accordées par l'UNESCO.

### 4. Exposition

Mme Miechowka et Mme Zaworonko informent qu'une exposition à la Bibliothèque Polonaise pourrait avoir lieu du 21 novembre au 23 décembre 2018, sous réserve que le projet soit définitivement accepté par le Conseil chargé d'organiser le programme des activités culturelles de la Bibliothèque. Le projet est de présenter, sous le titre général "La Première Guerre Mondiale, voie vers l'indépendance de la Pologne (1914-1921)", d'une part, une exposition en 15 planches intitulée "Un long chemin vers l'indépendance de la Pologne, 1914 -1921", d'autre part, une exposition de photographies historiques intitulée "Les combattants polonais sur le front français, 1914-1918".

L'exposition en 15 planches est prévue comme exposition mobile. Elle pourrait être montrée une 1ère fois à l'Ambassade de Pologne, le 3 mai 2018, puis en septembre ou octobre 2018 au 20 rue Legendre à Paris, et enfin au printemps 2019 à la Mairie du 4ème arrondissement de Paris. L'Académie Polonaise des Sciences souhaite également la présenter à l'occasion d'un colloque sur les scientifiques polonais au cours de la première guerre mondiale.

L'exposition mobile est également proposée à toutes les associations autour de Paris et en province qui souhaitent organiser une manifestation sur le thème de l'Indépendance de la Pologne dans leur ville, soit en 2018, soit en 2019 (année du 100ème anniversaire de la Conférence de la Paix). Elles sont invitées à prendre contact avec Mme Zaworonko : [hanna.zaworonk@free.fr](mailto:hanna.zaworonk@free.fr) ou Mme Miechowka : [cfp.secretariat@gmail.com](mailto:cfp.secretariat@gmail.com).

Signataires du compte-rendu : Czeslaw Noster et Barbara Miechowka